



## **Communiqué de presse**

# **Le 7<sup>e</sup> Centre médical des armées et Saint Joseph Saint Luc signent un partenariat innovant**

**Le 7<sup>e</sup> Centre médical des armées (CMA) et l'hôpital Saint Joseph Saint Luc de Lyon ont signé une convention de partenariat, la première du genre entre un CMA et un hôpital privé. Cette convention entrée en vigueur début janvier vise à faciliter l'accès aux soins pour les militaires et civils soutenus par le 7<sup>e</sup> CMA. Elle souligne aussi la capacité de ces deux structures à imaginer de nouvelles collaborations.**

**Lyon, le 13 février 2024.** Le 7<sup>e</sup> Centre médical des armées (CMA) et l'hôpital Saint Joseph Saint Luc ont signé une convention innovante, la première à établir une collaboration entre un CMA et un hôpital privé en France. Elle a pour objet de faciliter le parcours de soins des personnels militaires et civils soutenus par le CMA et de venir en soutien du 7<sup>e</sup> CMA pour l'activité d'expertise. Avec la transformation de l'Hôpital d'Instruction des Armées Desgenettes, Saint Joseph Saint Luc devient le centre de référence pour ces personnels.

Pour le 7<sup>e</sup> CMA, il était essentiel d'identifier une structure de santé qui soit en mesure d'accueillir les personnels militaires et civils placés sous sa responsabilité. L'étendue des spécialités médicales présentes à Saint Joseph Saint Luc permet en effet de répondre à la plupart des besoins de ces personnels et de proposer des parcours de soins complets et cohérents. Cette convention s'inscrit directement dans les projets du protocole pluriannuel du 11 avril 2022 entre le ministère de la Défense, le ministère de la Santé et le ministère en charge du Budget, dont le but est de « mieux répondre aux besoins de santé de la population, notamment aux besoins spécifiques de la défense dans le domaine de la santé ».

*« Je suis très heureux de la signature de cette convention, qui est le fruit d'un travail de longue haleine initié par ma prédécesseur »,* déclare Damien Cabane, commandant du 7<sup>e</sup> CMA. *« Elle va permettre d'améliorer considérablement l'accès aux soins pour les militaires et civils soutenus par le 7<sup>e</sup> CMA ».*

Une telle convention va créer des passerelles entre les médecins militaires et ceux de Saint Joseph Saint Luc, qui se verront adresser directement des patients. L'hôpital s'adaptera également aux contraintes spécifiques des militaires lors des départs en mission ou à leur retour. *« Pour Saint Joseph Saint Luc, cette convention est un gage de confiance de la part de l'institution militaire. Elle souligne la capacité de notre établissement à répondre aux problématiques de santé sur le territoire de la métropole lyonnaise et à tenir un rôle de premier plan, estime Sophie Léonforte, directeur général de l'hôpital. C'est un partenariat dans lequel nos médecins se sont impliqués pour apporter leur expertise au CMA ».* Depuis début janvier, les personnels militaires et civils qui dépendent du CMA ont donc accès aux services de Saint Joseph Saint Luc dans le cadre de cette convention. Les praticiens de l'hôpital se voient également adresser des demandes d'avis médicaux par le biais de la téléexpertise, qui favorise des échanges rapides et un accès fluide à des examens ou consultations supplémentaires si nécessaire.

### **A propos de l'Hôpital Saint Joseph Saint Luc**

L'Hôpital Saint Joseph Saint Luc est un Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) de centre-ville qui compte 360 lits d'hospitalisation et places d'ambulatoire. Il emploie 1 200 salariés dont 130 médecins. A but non lucratif, il exerce une mission de service public sur l'ensemble de ses activités. Ses patients bénéficient d'une « tarification publique » : sans « reste à charge » et sans aucun dépassement d'honoraires.

### **A propos du 7<sup>e</sup> CMA**

Le 7<sup>e</sup> Centre Médical des Armées de Lyon est un établissement de santé militaire qui assure le soutien des militaires en opération, la médecine de premier recours et la médecine d'aptitude professionnelle pour tous les militaires de l'armée de terre, de la marine nationale, de l'armée de l'air et de l'espace et de la gendarmerie nationale. Il comporte environ 550 personnels (militaires, réservistes et civils) et soutient plus de 33 000 personnels du ministère des armées. Son échelon de commandement est situé dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon et son champ d'action s'étend sur la région Rhône Alpes et une partie des Hautes-Alpes

Le 7<sup>e</sup> CMA commande également 16 antennes médicales et 1 groupe vétérinaire implantés directement dans les régiments, bases aériennes, casernes et écoles. Il possède une expertise dans des milieux différents (terrestre, grand-froid, aéronautique et gendarmerie).